



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement supérieur

Question au Gouvernement n° 3182

Texte de la question

VINGTIEME ANNIVERSAIRE D'ERASMUS

M. le président. La parole est à M. Pascal Ménage, pour le groupe UMP.

M. Pascal Ménage. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, depuis 1987, le programme Erasmus permet aux étudiants, à partir de leur deuxième année universitaire, d'effectuer une partie de leurs études dans une université étrangère, pendant trois mois à un an, et de bénéficier d'une allocation de mobilité. Ces études effectuées à l'étranger sont reconnues par l'université d'origine grâce à un système spécifique de correspondance des diplômes, et s'intègrent parfaitement aux divers cursus universitaires français.

Depuis vingt ans, ce programme universitaire européen a permis à plus de 210 000 étudiants français et à près de 1,5 million de jeunes européens d'effectuer une partie de leur cycle universitaire à l'étranger. Pour l'année scolaire 2005-2006, plus de 600 étudiants de l'université de Tours ont pu bénéficier de ce programme.

Erasmus a fortement contribué, année après année, à la modernisation des systèmes européens d'enseignement supérieur en encourageant la mobilité des étudiants et des enseignants, et en assurant la promotion des projets de coopération entre les universités européennes.

Monsieur le ministre, en cette année 2007 où Erasmus fête son vingtième anniversaire, pouvez-vous préciser à la représentation nationale quels sont les enjeux du programme le plus concret et le plus populaire de l'intégration européenne pour nos universités et nos étudiants ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, *ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*. Vous évoquez, monsieur le député, le vingtième anniversaire d'Erasmus. Nous sommes nombreux dans cet hémicycle à partager la conviction que la construction de l'Europe passe d'abord par les échanges entre les jeunes, notamment les étudiants.

Il est intéressant de relever que la France est au premier rang des pays européens qui participent à Erasmus, avec 16 % du total des étudiants qui ont profité de ce programme et 23 % des établissements européens qui y ont participé.

Il faut dans l'avenir accentuer notre effort afin d'amplifier encore ces échanges. Avec Gilles de Robien, nous avons obtenu que le prochain programme européen pour l'éducation et la formation consacre 40 % de ses crédits à la poursuite d'Erasmus : c'est un succès pour la France.

Nous avons également facilité ces échanges entre universités européennes en instaurant le système licence-master-doctorat, LMD, plus rapidement que les autres, ou en favorisant les codiplomations et les cotutelles de thèses.

En s'organisant désormais en pôles de recherche et d'enseignement supérieur et en confiant à ces pôles la compétence en matière de relations internationales, nos universités et nos grandes écoles vont encore se donner de nouveaux moyens de développer les échanges au niveau européen et international.

C'est l'intérêt de nos étudiants, de notre pays et de l'Europe. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Pascal Ménage](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3182

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 janvier 2007